

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/4-004
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194008-DE
Date de téltransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET Travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau d'assainissement collectif en eaux usées et eau potable sur la route Jules Reydellet et le chemin Finistère à la Bretagne
Approbation du coût total et acceptation des subventions allouées par l'Office de l'Eau

Par Délibération n°19/2-026 du 26 avril 2019, vous m'avez autorisé à solliciter les financements auprès de l'Office de l'Eau de la Réunion dans le cadre du programme pluriannuel d'aides 2016-2021.

Après finalisation du projet et consultation des prestataires, le montant global de l'opération s'élève à 990 339,66 € HT répartis de la manière suivante :

Poste de dépenses	Montant (€ HT)
Lot 1 : Travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau d'assainissement collectif en eaux usées et eau potable sur la route Jules Reydellet - secteur de la Bretagne	711 687,06
Lot 2 : Travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau d'assainissement collectif en eaux usées et eau potable sur le Chemin du Finistère - Secteur de la Bretagne	278 652,60
Total	990 339,66

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Réunion réuni en séance le 15 mai 2019 a validé la demande de subvention sur les caractéristiques suivantes :

- montant HT des dépenses éligibles maximum 528 900,00 €,
- taux d'intervention de l'Office de l'Eau 60 %,
- montant indicatif de la subvention allouée 317 340,00 €,

En conséquence, le plan de financement définitif s'établit comme suit :

Source de financement	Taux (%)	Montant (€)
Programme pluriannuel 2016-2021 - Office de l'Eau	32	317 340,00
Part Ville (Budget annexe de l'Eau)	68	672 999,66
Total (HT)	100	990 339,66
TVA	8,5	84 178,87
Total (TTC)		1 074 518,53

Aussi, je vous demande :

- 1° d'approuver le coût global de l'opération estimé à 990 339,66 € HT ;
- 2° d'accepter la subvention allouée par l'Office de l'Eau d'un montant de 317 340,00 € HT ;
- 3° de valider le plan de financement définitif de l'opération ;
- 4° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous les actes y afférents.

Les dépenses seront imputées au Budget annexe de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194008-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

OBJET Travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau d'assainissement collectif en eaux usées et eau potable sur la route Jules Reydellet et le chemin Finistère à la Bretagne
Approbation du coût total et acceptation des subventions allouées par l'Office de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-008 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le nouveau coût global de l'opération estimé à 990 339,66 € HT.

ARTICLE 2

Accepte la subvention allouée par l'Office de l'Eau d'un montant de 317 340,00 € HT.

ARTICLE 3

Valide le plan de financement définitif de l'opération.

Source de financement	Taux (%)	Montant (€)
Programme pluriannuel 2016-2021 - Office de l'Eau	32	317 340,00
Part Ville (Budget annexe de l'Eau)	68	672 999,66
Total (HT)	100	990 339,66
TVA	8,5	84 178,87
Total (TTC)		1 074 518,53

ARTICLE 4

Autorise le Maire (ou mon représentant) à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 5

Les dépenses seront imputées au Budget annexe de l'Eau.